



JARDI MONTAUBAN

Costes Verts Loisirs Cahors
75 Chemin de Belle Croix
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 27 60
joel@costes-motoculture.fr

ENT GBB 46

48 RUE DU PRESIDENT WILSSON
CAHORS
46000 CAHORS

Numéro : F40029419

Date : 29/08/2023

Vous avez été servi par : DAN

Référence :

IBAN : FR76 1780 7000 0495 5210 2355 552 / BIC : CCBPFRPPTLS

Page1/1

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	Qté	PU HT	PU TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC
BL numéro : OR990025430 du 29/08/2023						
FORFAITBASICT	FORFAIT BASIC TRONCONEUSE	1.00	32.50	39.00	32.50	39.00
R						
MTR01	> FORFAIT AFFUTAGE + NETTOYAGE CARTER	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR20	> CONTROLE ET LUBRIFICATION DE LA CHAINE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR26	> MISE EN ROUTE ET REGLAGE CARBURATION	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR08	> FORFAIT AFFUTAGE CHAINE MONTEE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR21	> CONTROLE DE LA CREPINE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR22	> CONTROLE DE LA BOUGIE ET TEST ALLUMAGE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR23	> CONTROLE DE L'EMBRAYAGE ET DU PIGNON DE CHAINE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR24	> CONTROLE DU FREIN DE CHAINE	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR25	> CONTROLE DE L'ETAT DES SILENTBLOCS	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
MTR27	> REGLAGE REGIME MOTEUR	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BOUGIECMR6H	BOUGIE CMR6H	1.00	7.42	8.90	7.42	8.90
M2T04	FORFAIT NETTOYAGE CARBURATEUR	1.00	50.83	61.00	50.83	61.00
K20WAT	JEU PIECES CARBURATEUR	1.00	21.67	26.00	21.67	26.00

Conditions : A reception	Code	Base	Taux	Montant	NET A PAYER	134.90 €
Echéance: 29/08/2023 Mode:	V19	112.42 €	20	22.48 €	Total HT	112.42 €
					Total Taxes	22.48 €
					Total TTC	134.90 €

LOI DU 31/12/1992 NET D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à une annulation de commande. La société JARDI MONTAUBAN se réserve, jusqu'à complet règlement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus conformément à l'article 2367 du Code Civil. Le client reconnaît en conséquence avoir été prévenu que la société JARDI MONTAUBAN pourra à tout moment, par simple lettre recommandée, se prévaloir de cette clause et procéder à la reprise des matériels et marchandises dès lors que le client n'aura pas respecté ses engagements de paiement. Tout défaut de paiement aux dates fixées rend exigible immédiatement toutes les sommes dues, ainsi qu'une indemnité égale à 15% des sommes dues au titre de dommages et intérêts et de clause pénale.